



**ACP** OBSERVATORY ON MIGRATION  
OBSERVATOIRE ACP SUR LES MIGRATIONS  
OBSERVATÓRIO ACP DAS MIGRAÇÕES

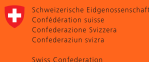
## Un phénomène mondial aux signes invisibles:

# *La traite des êtres humains en Afrique subsaharienne, dans les Caraïbes et dans le Pacifique*



*Une initiative du Secrétariat ACP,  
financée par l'Union européenne,*

*mise en œuvre par l'OIM et avec le soutien financier de la Suisse,  
de l'OIM, du Fonds de l'OIM pour le développement et du UNFPA*



**Fonds de l'OIM pour le  
développement**  
*Développer les capacités en  
matière de gestion des migrations*



## Dossier d'information

ACPOBS/2011/DI01

# 2011

## L'Observatoire ACP sur les migrations

L'Observatoire ACP sur les migrations est une initiative du Secrétariat du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), financée par l'Union européenne, mise en œuvre par l'Organisation Internationale pour les migrations (OIM), à la tête d'un consortium de 15 partenaires, et avec le soutien financier de la Suisse, de l'OIM, du Fonds de l'OIM pour le développement et de la Suisse. Établi en 2010, l'Observatoire ACP sur les migrations est une institution visant à produire des données sur les migrations sud-sud à destination des migrants, de la société civile et des décideurs politiques et à renforcer les capacités de recherche dans les pays ACP, dans le but d'améliorer la situation des migrants et de resserrer les liens entre migration et développement.

L'Observatoire a été créé pour favoriser le déploiement d'un réseau d'institutions de recherche et d'experts sur les migrations. Des activités ont été lancées dans 12 pays pilotes et seront progressivement étendues à d'autres pays ACP intéressés. Les 12 pays pilotes sont l'Angola, le Cameroun, Haïti, le Kenya, le Lesotho, le Nigeria, la République démocratique du Congo, la République unie de Tanzanie, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Sénégal, le Timor-Leste et Trinité-et-Tobago.

L'Observatoire a lancé des activités de recherche et de renforcement des capacités relatives à la problématique des migrations Sud-Sud et du développement. A travers ces activités, l'Observatoire ACP cherche à adresser les nombreux enjeux de plus en plus incontournables pour le Groupe des États ACP dans le cadre des liens migration/développement. Les documents et produits des recherches, ainsi que les manuels pour le renforcement des capacités, sont accessibles gratuitement sur le site Internet de l'Observatoire ([www.acpmigration-obs.org](http://www.acpmigration-obs.org)). Les futures publications et informations sur les activités de l'Observatoire seront mises en ligne.

© 2011 Organisation internationale pour les migrations (OIM)

© 2011 Observatoire ACP sur les migrations

Document rédigé par Susanne Melde, Chargée de Recherches, et Brahim El Mouaatamid, Assistant de Recherches, Observatoire ACP sur les migrations. Cette publication a été réalisée avec le soutien financier de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité des auteurs et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue du Secrétariat du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), de l'Union européenne, de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et des autres membres du Consortium de l'Observatoire ACP sur les migrations, de la Suisse ou du UNFPA.

Tous droits réservés. Aucune partie du présent document ne peut être reproduite, stockée dans un système électronique d'extraction, ni transmise, sous quelque forme que ce soit ni par aucun procédé électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'enregistrement ou autrement, sans le consentement écrit préalable de l'éditeur.



**ACP**

OBSERVATORY ON MIGRATION  
OBSERVATOIRE ACP SUR LES MIGRATIONS  
OBSERVATÓRIO ACP DAS MIGRAÇÕES

**Un phénomène mondial  
aux signes invisibles:  
*La traite des êtres humains en  
Afrique subsaharienne, dans les  
Caraïbes et dans le Pacifique***



La traite des personnes constitue un crime grave envers les individus. Le manque de données détaillées pose un problème majeur, notamment dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). De nombreux cas ne sont pas déclarés, car les victimes ont trop peur de témoigner, ne peuvent échapper à l'exploitation, sont expulsées une fois identifiées ou ne cherchent pas de protection officielle. La traite des personnes à partir des camps de réfugiés et des centres d'accueil créés lors de catastrophes est également préoccupante. La traite des personnes se produit non seulement à l'échelle internationale, mais également à l'échelle nationale.

**La plupart des cas de traite d'êtres humains restent inconnus:** 0,4 % seulement des victimes seraient identifiées (Département d'État, États-Unis, 2010)

## 1. Le concept et le cadre légal international

La traite des personnes est définie comme suit dans le *Protocole additionnel à la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants* (dit **Protocole de Palerme**, 2000):



*L'expression «traite des personnes» désigne le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. L'exploitation comprend, au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes.*



### Qu'est-ce que la traite des personnes?

- 1. Action:** recrutement, transport, transfert, hébergement ou accueil de personnes
- 2. Moyens:** recours à la force, tromperie, abus d'autorité ou de situation de vulnérabilité, en l'absence de consentement éclairé
- 3. Objectif:** exploitation des personnes

**Le recrutement, le transport, l'hébergement ou l'accueil d'enfants** aux fins d'exploitation sont également considérés comme relevant de la traite des personnes.

## Que manque-t-il dans cette définition de la traite des personnes?

-  La nature interne ou internationale des routes de traite n'est pas spécifiée.
-  La priorité y est donnée à la prévention de la criminalité plutôt qu'à la protection des êtres humains.

-  Les obligations quant aux droits des victimes y sont limitées.
-  La traite des personnes peut également impliquer un franchissement illégal des frontières.

### **Ratification du Protocole de Palerme et d'autres textes internationaux**

Sur les 79 pays ACP, 52 ont signé et ratifié le Protocole de Palerme qui est entré en vigueur en 2003 et 19 y ont adhéré (Nations unies, 2011). La quasi-totalité des pays ACP ont ratifié la convention n° 29 sur le travail forcé (1930), la convention n° 105 sur l'abolition du travail forcé (1957) et la convention n° 182 sur les pires formes de travail des enfants (1999) d'Organisation internationale du travail (Nations unies, 2011) <sup>(1)</sup>. La traite des êtres humains en général et des enfants en particulier est reconnue comme une priorité dans les pays ACP.

**L'importance de la distinction entre le trafic illicite de migrants et la traite des personnes**

Le trafic illicite de migrants et la traite des personnes sont deux phénomènes distincts. Le trafic illicite de migrants consiste en l'organisation de filières d'immigration clandestine dans un pays en violation de sa réglementation, alors que la traite des personnes constitue un crime envers les individus (OIM, 2010a). Toutefois, le trafic illicite de migrants peut se muer en traite de personnes si les individus concernés finissent par se faire exploiter.

### **2. Tendances et chiffres dans les pays ACP**

---


Il est difficile de recueillir des **données sur la traite des personnes** en raison de la nature clandestine du phénomène. Les données disponibles permettent au mieux de décrire des tendances et risquent de surcroît de surestimer ou de sous-estimer l'ampleur réelle du phénomène à cause de faiblesses méthodologiques ou d'une représentativité insuffisante. Il n'existe pas de critères communément admis pour recenser les cas de traite de personnes. De plus, les personnes affectées par la traite ne cherchent pas nécessairement une protection officielle, ne

**Ni collecte, ni analyse systématique de données**


---

<sup>1</sup> De plus, 17 pays ACP sont parties au Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant les enfants (2000) et 21 pays ACP y ont adhéré.


veulent pas être considérées comme des victimes ou ne peuvent par se signaler aux autorités, par crainte de représailles de la part du trafiquant ou par peur de se voir expulser (Gould, 2010; Laczko et Danailova-Trainor, 2009; Surtees et Craggs, 2010).

 **Causes** de la traite des personnes dans les pays ACP: la pauvreté (perçue), la mauvaise gouvernance, les conflits armés, la désinformation et le manque de protection contre la discrimination. Le fait d'être issu d'une famille nombreuse, l'insuffisance de l'offre d'éducation et le chômage peuvent également contribuer à accroître la vulnérabilité des individus. La **demande** de main-d'œuvre bon marché, l'adoption, les pratiques traditionnelles (le mariage précoce et le mariage forcé) et la traite des personnes pendant et après les conflits peuvent aussi être des facteurs d'attraction, mais tendent à être négligés par les chercheurs et la classe politique (UNICEF, 2005; Laczko et Danailova-Trainor, 2009).

**Le côté «demande» de la traite des personnes est souvent oublié**

 **Effets** de la traite des personnes: la **violation des droits de l'homme, les impacts négatifs potentiels sur le développement humain** découlant du recours à la force, de la tromperie et de l'exploitation, ainsi que de **la réduction des envois de fonds par les migrants dans leur pays d'origine** et, enfin, **des bénéfices annuels de plusieurs milliards de dollars (USD) pour les trafiquants (²).**

**Pertes potentielles résultant de la réduction des envois de fonds par les migrants dans leur pays d'origine:** 20 % ou 5,6 milliards de dollars (USD) dans les pays ACP en 2009

 **Le développement humain est un moyen de lutter contre la traite des personnes** parce qu'il permet d'atténuer l'impact de certains facteurs sur la vulnérabilité des individus à ce phénomène, mais il peut aussi contribuer à accroître **les flux migratoires et la traite des personnes**, car les individus peuvent aspirer à une vie meilleure à l'étranger.

---

2 Asie et Pacifique: 9,7 milliards de dollars (USD); Amérique latine et Caraïbes: 1,3 milliard de dollars; Afrique subsaharienne: 158 millions de dollars (Belsler, 2005).



Traite de garçons ghanéens à l'échelle nationale pour fournir de la main-d'œuvre au secteur de la pêche  
© OIM 2003 - MGH0007

### Afrique occidentale

**La traite des enfants** y est **largement répandue**, y compris à l'échelle nationale (base de données de l'OIM, 2008 et 2011).

Le **Nigéria** est le seul pays ACP qui figure parmi les 10 premiers pays d'origine des victimes de traite internationale dans le monde (UNODC, 2006b).

**Le Ghana, le Nigéria et le Sénégal sont les principaux pays d'origine, de transit et de destination** des femmes et des enfants victimes d'actes de traite vers l'Europe, les États du Golfe, d'autres pays d'Afrique et de traite à l'échelle nationale. Une partie des victimes originaires du Nigéria se retrouve au Tadjikistan, en Turquie et en Irak. Des garçons ghanéens font l'objet d'actes de traite à l'échelle nationale et sont exploités dans le secteur de la pêche (base de données de l'OIM (\*), 2011).

\* Il est important de signaler que la base de données de l'OIM sur la traite des personnes est spécifique à un projet: elle est uniquement constituée de données obtenues auprès de victimes qui demandent de l'aide et couvre les régions où des programmes sont mis en œuvre par l'OIM. Les chiffres qui en sont tirés ne sont pas nécessairement représentatifs des réalités locales, ni du nombre total de victimes d'actes de traite à un moment précis. Cette base de données a toutefois le mérite de fournir des informations utiles sur la situation socio-économique des victimes et le déroulement des actes de traite.


### Afrique centrale


**Le phénomène de traite s'observe au départ et à destination d'Afrique occidentale**, comme dans le cas des réseaux de trafic d'enfants (Département d'État, États-Unis, 2010), ainsi que vers l'Afrique du Sud et l'Europe.


Des cas de traite ont été signalés au départ du **Cameroun** à destination de la Suisse et de l'Afrique du Sud; **des ressortissants de RDC sont victimes de traite à l'échelle nationale et à l'échelle internationale, à destination de l'Afrique centrale et de l'Afrique australe** (Base de données de l'OIM, 2011).




## Afrique orientale

 En Afrique orientale, s'observe, outre une traite **intra- et interrégionale**, une traite **à destination de l'Europe et, de plus en plus, des États du Golfe** (base de données de l'OIM, 2008 ; Département d'État, États-Unis, 2010).

 **En Éthiopie, des femmes sont victimes de traite via le Kenya et la Tanzanie** afin de contourner la réglementation nationale sur le recrutement qui protège leurs droits, puis sont acheminées au Liban où elles sont exploitées comme domestiques (Adepoju, 2005).

 **Des cas de traite de filles originaires d'Inde et d'Asie du Sud** ont été signalés à destination du Kenya (Adepoju, 2005).


 Selon de récentes études, **aucun cas de traite d'hommes** n'a été signalé au départ de pays d'Afrique orientale et de la corne de l'Afrique à destination de l'Afrique du Sud, mais la distinction entre le trafic illicite de migrants et la traite des personnes est floue (OIM, 2009).





Une femme victime de traite, dans un asile en Tanzanie


© OIM 2009 - MTZ0076  
(Photo: Jemini Pandya)

## Afrique australe

 En Afrique australe, **une traite interrégionale des personnes**, y compris des enfants, s'observe au départ et à destination de la quasi-totalité des pays (Adepoju, 2005; Bermudez Gauer, 2008; Base de données de l'OIM, 2011; OIM, 2003).

 **L'Afrique du Sud compte parmi les principaux pays de destination** des cas de traite de personnes originaires de la région et de pays d'Afrique subsaharienne. Des cas de traite **à l'échelle nationale** et au départ de la Thaïlande, de la Chine et de pays d'Europe de l'Est y sont aussi répertoriés (Adepoju, 2005; Bermudez Gauer, 2008; Base de données de l'OIM, 2011; OIM, 2003).


 Selon une étude, **l'Afrique du Sud est très sensibilisée (71 %) à la traite des personnes à l'échelle nationale** (Bermudez Gauer, 2008).


 **En Afrique du Sud, des réfugiés de sexe masculin** ont été convaincus de traite de femmes aux fins d'exploitation sexuelle: ils leur prennent ce qu'elles gagnent et les aident à obtenir le statut de réfugié en contrepartie (OIM, 2003).





Un poste-frontière entre Haïti et la République dominicaine: une traite d'êtres humains a lieu sur un marché à proximité  
© OIM 2008 - MDO0012  
(Photo: Zoe Stopak-Behr)

## Caraïbes


 Les pays des Caraïbes sont des pays d'origine, de transit et de destination des femmes, hommes et enfants victimes de traite **intra- et extrarégionale**, notamment au départ de l'Amérique du Sud, de l'Amérique centrale, de l'Asie du Sud et de l'Est et de l'Afrique subsaharienne (CEPALC, 2009 ; Département d'État, États-Unis, 2010).


 Il est établi que la région est **une zone de transit de la traite** à destination de l'Amérique du Nord (par les pays des Caraïbes orientales) et vers l'Europe par les départements d'outre-mer de l'Union européenne (Gallina, 2010).


 **Des cas de traite** s'observent à l'échelle nationale dans certains pays (la Guyane et la Jamaïque ; OIM, 2005b).

 **Les cas d'enfants victimes de traite à des fins d'exploitation comme domestiques**, notamment les *restaveks* à Haïti, sont particulièrement préoccupants (Gallina, 2010).

## Pacifique

 **Les pays du Pacifique sont des pays d'origine, de transit et de destination pour la traite des personnes**, y compris d'enfants, au départ et à destination de l'Asie et à destination des États-Unis et de ses territoires d'outre-mer; il faut recueillir plus des données sur ce phénomène (CESAP, Nations Unies, 2009; Département d'État, 2010).

 **Le Timor-Leste est un pays de destination** de la traite d'hommes et de femmes au départ de l'Asie (Département d'État, États-Unis, 2010; Base de données de l'OIM, 2011).

 **La Papouasie-Nouvelle-Guinée est un pays d'origine, de transit et de destination** pour la traite d'hommes, de femmes et d'enfants aux fins d'exploitation sexuelle au départ et à destination de pays de l'Asie et est le théâtre d'une traite d'êtres humains à l'échelle nationale et d'une traite Sud-Sud (Département d'État, États-Unis, 2010).

- | <b>FAUX</b>  | <b>VRAI</b>  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- Seuls les enfants et les femmes sont victimes de traite</li><li>- La traite des êtres humains à l'exploitation sexuelle pour seule fin</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>- Les hommes et les garçons sont également victimes de traite (44 %, OIT, 2005)</li><li>- D'autres formes d'exploitation économique s'observent (Amérique latine et Caraïbes: 87 %, Afrique subsaharienne: 84 %; Belser, 2005)</li></ul> |

### 3. Cadres régionaux et nationaux existants

---

Toutes les régions ACP s'illustrent par des législations novatrices, qui témoignent de la volonté politique de lutter contre ces formes d'exploitation. Sur les 79 pays ACP, Maurice et le Nigéria se classent au premier rang aux termes de la loi états-unienne sur la protection des victimes de la traite des personnes (2000): il est établi qu'ils respectent les normes minimales de ce texte. La plupart des autres pays ACP se classent au deuxième rang (50 d'entre eux, dont la moitié sont placés sur la liste de surveillance). Seuls 8 pays ACP sont relégués au troisième rang pour cause d'efforts insuffisants quant au respect des normes états-uniennes (Haïti et la Somalie sont considérés comme des cas à part et les données de 17 pays ACP ne sont pas disponibles ; Département d'État, États-Unis, 2010).

**Plus de 80 % des pays ACP respectent pleinement les normes minimales de la loi états-unienne ou ont consenti des efforts manifestes pour y parvenir (contre 77 % à l'échelle mondiale)**

**47 pays ACP ont adopté un dispositif légal total ou partiel pour lutter contre la traite des personnes**

Entre 2003, date de l'entrée en vigueur du Protocole de Palerme, et 2009, au moins 23 pays ACP ont légiféré pour lutter contre la traite des êtres humains et, pour certains, la traite des enfants. D'autres textes de loi visent la traite des personnes dans environ 15 pays (OIM, 2005; 2010b; UNODC, 2009 ; voir également les législations nationales dans [la base de données sur le droit international de la migration](#)).

À la demande de l'Assemblée générale des Nations unies, l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (UNODC, 2009b) a élaboré un [modèle de loi visant à lutter contre la traite des personnes](#) en vue d'aider les pays à amender leur législation et à adopter de nouveaux textes de loi. Ce modèle s'adapte à chaque pays selon ses besoins quant à la mise en application des dispositions du *Protocole de Palerme*.

**CEDEAO et CEEAC,  
un exemple novateur  
de coopération  
interrégionale**

En **Afrique occidentale** et en **Afrique centrale**, le Nigeria et la Mauritanie ont adopté des lois anti-traite des personnes dès 2003. Le Cameroun, la Gambie, le Ghana, le Liberia, le Niger, le Sénégal et le Sierra Leone ont légiféré pour combattre le travail forcé et l'exploitation sexuelle. Le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Mali et le Togo ont adopté des lois pour lutter contre la traite des enfants.

En 2001, la **Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)** a adopté la Déclaration et le Plan d'action contre la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants. La **Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et la CEDEAO** ont adopté un accord bilatéral de coopération régionale ainsi qu'un plan d'action visant à lutter contre la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (UNODC, 2009).

En **Afrique orientale**, Djibouti, l'Éthiopie, l'Érythrée, le Kenya, le Rwanda et la Tanzanie ont mis en œuvre un dispositif législatif pour lutter contre la traite des personnes. Dans d'autres pays, le travail législatif est en cours ou d'autres textes sont appliqués, par exemple concernant la lutte contre l'enlèvement et le vol d'enfants (UNODC, 2009 ; Gouvernement de Kenya, 2010).

**Le Mozambique  
est le premier pays  
d'Afrique australe qui  
ait adopté une loi pour  
lutter contre la traite  
des personnes**

En **Afrique australe**, le Mozambique est le premier pays qui ait adopté un dispositif législatif pour lutter contre la traite des personnes. En Zambie, la lutte contre la traite des êtres humains est évoquée, mais pas encore définie dans le code pénal. En Namibie, la loi sur la prévention du crime organisé interdit la traite des personnes. Tous les pays appliquent des lois pour lutter contre la traite des personnes, même à défaut de textes portant spécifiquement sur la traite des personnes. Les ministres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) en charge de la lutte contre la traite des personnes ont adopté en mai 2009, pour une durée de dix ans, un plan d'action stratégique de lutte contre la traite des personnes, spécialement des femmes et des enfants, dans la région (SADC, 2009; UNODC, 2009; Département d'État, États-Unis, 2010).

Dans le partenariat stratégique **Afrique - UE**, la Conférence ministérielle sur la migration et le développement a adopté à Tripoli en 2006 le plan d'action d'Ouagadougou contre la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants (Union africaine, 2006).

Dans les **Caraïbes**, le Belize, la République dominicaine, le Guyana, Haïti, la Jamaïque et le Suriname ont adopté des lois pour lutter contre la traite des personnes. En 2010, le Conseil des ministres de Trinité-et-Tobago a approuvé le cadre politique préparant la législation relative à la traite des personnes (OIM, 2005 ; 2010). Le Secrétariat de l'Organisation des États américains (OEA) a créé une Unité de lutte contre la traite des personnes, qui offre des formations et de l'assistance aux États Membres (Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, 2010). En 2002, la Commission interaméricaine des femmes de l'OEA a adopté la résolution n° 225 contre la traite des personnes, particulièrement des femmes, des adolescents et des enfants (résolution n° 225).

Dans le **Pacifique**, la Papouasie-Nouvelle-Guinée vient de finaliser le projet de loi sur *le Trafic illicite des personnes et la traite des personnes* et est en train de le soumettre au Parlement. Au Timor-Leste, le projet de loi visant à prévenir, éliminer et punir la traite des personnes dans le pays a été soumis en novembre 2010 au groupe de travail interinstitutionnel en charge de la traite des personnes (OIM, Timor-Leste). Le Processus de Bali sur le trafic de migrants, la traite des personnes et la criminalité internationale qui s'y rapporte donne notamment la priorité à l'action interinstitutionnelle, à l'élaboration de modèles de loi anti-traite et à la formation.

Un modèle législatif de lutte contre la traite des personnes qui s'inspire de la législation adoptée au Belize, au Guyana et en Jamaïque est également à la disposition des pays des Caraïbes (OIM, 2008a)

**La Papouasie-Nouvelle-Guinée et le Timor-Leste vient de présenter un dispositif législatif en matière de lutte contre la traite des personnes**

**Il faut recueillir des données et approfondir les recherches concernant la traite des personnes et le développement humain ainsi que la traite de façon répétée pour améliorer la cohérence de l'action publique**


**Bonne pratique: la base de données du modèle de lutte contre la traite et les principes de protection des données de l'OIM (2008b)**


**Les trois piliers de l'action aux termes du Protocole de Palerme:**  
- **Prévenir**  
- **Poursuivre**  
- **Protéger**


## 4. Recommandations et exemples de bonnes pratiques


---


### 4.1 Données et recherche: un phénomène mondial à documenter à l'échelle nationale

 Il y a lieu de recueillir des données de référence sur la traite des personnes auprès de diverses sources pour étayer les approches politiques à adopter. **Il faut créer ou améliorer les mécanismes de collecte de données et d'échange d'information**, y compris au sujet du vécu des personnes rapatriées et de la traite à l'échelle nationale.


 La série de 67 indicateurs élaborés par l'OIT et l'UE selon la [méthode Delphi](#) est un exemple de **critères communs à appliquer pour identifier les cas** de traite d'êtres humains (autre exemple: OIM et FMI, 2009).


 La gestion des données sur la traite des personnes pose des problèmes: qualité et comparabilité des données, contexte dans lequel les données sont recueillies, représentativité des statistiques, confidentialité des informations et codes institutionnels de déontologie (Surtees et Craggs, 2010).


 Les chercheurs et la classe politique devraient éviter de cataloguer «victimes» les personnes concernées et de les traiter comme telles, car cela peut revenir à sous-estimer l'importance **de leur choix personnel et de leur participation au processus** (OIM, 2009; Gould, 2010).


 **Les technologies de l'information et de la communication font évoluer la demande et le profil des personnes qui sont recrutées** aux fins de traite. Il y a lieu d'approfondir les recherches afin d'évaluer ces risques et de formuler des recommandations pour orienter l'action publique.

## 4.2 Adoption d'une approche basée sur les droits humains à l'égard de la traite des personnes

 Il y a lieu de construire **une grande structure normative et institutionnelle**, sur la base d'**une définition claire de la traite des personnes**. La mise en application doit être efficace pour dissuader les trafiquants, ce qui n'est pas souvent le cas.


 Il convient d'accorder la priorité à l'assistance aux victimes et à leur protection. La protection des témoins, comme le prévoient les directives de la CEDEAO (2009), et la garantie de leur sécurité sont importantes pour amener les victimes à témoigner. Il y a lieu de ne pas considérer les victimes comme des criminels et de les protéger de la stigmatisation et de la xénophobie. Les mesures de réadaptation et d'intégration sociale sont importantes pour les enfants contraints de devenir enfants soldats (OIM, 2008; CDH, Nations unies, 2010).


 **Il y a lieu d'organiser des campagnes de recensement d'enfants** pour réduire le risque de traite auquel ils s'exposent. **Le ministère namibien de l'intérieur** a, avec le concours de l'**UNICEF**, ouvert des bureaux d'état civil dans les hôpitaux et créé des unités mobiles pour délivrer des actes de naissance et des papiers d'identité aux enfants (CDH, Nations unies, 1989; Département d'État, États-Unis, 2010).

 **Promouvoir des filières légales de migration** et promouvoir et respecter **les droits des travailleurs issus de l'immigration** peut contribuer à résoudre les problèmes que pose la traite des personnes en matière de droits humains et de développement, en particulier dans des secteurs où de nombreuses victimes sont mises au travail forcé (UNODC, 2006a).

**Répondre aux besoins vitaux: le gîte et le couvert, les vêtements et les soins médicaux et psychologiques**

## 4.3 Aspects liés au genre

 **Il y a lieu de protéger les femmes et les filles contre la discrimination et les violences sexistes.**

 Des interventions spécifiques aux genres s'imposent également pour améliorer la sensibilisation à **la situation des hommes et**

**Les hommes et les garçons sont également affectés par la traite des êtres humains**


**La pauvreté perçue, les inégalités et la discrimination sont les moteurs les plus puissants de la traite des personnes**


**Il faut soutenir des retours durable des mesures de suivi et protection pour éviter la traite de façon répétée** (Jobe, 2010)

**Lancée en 2009, la Campagne Acheter responsable sensibilise les consommateurs à la demande de travail forcé et d'exploitation pour les amener à s'investir dans la lutte**

**des garçons** dans les programmes de protection et d'assistance (CDH, Nations unies, 2010). Le [Protocole de la SADC sur la parité des sexes et le développement](#) est un exemple de bonne pratique à cet égard: ses dispositions sont identiques pour les filles et les garçons.


#### **4.4 Cohérence de l'action publique: la traite des personnes est aussi une question de développement humain**


 **Parmi les mesures à envisager pour réduire la vulnérabilité des personnes à la traite**, citons celles qui visent à améliorer le développement humain, notamment les investissements dans l'offre de services sociaux élémentaires, de programmes éducatifs dans les écoles et de formations professionnelles ainsi que dans des actions qui laissent entrevoir d'autres solutions aux parents de famille nombreuse. La mise en œuvre de programmes de microcrédit à l'intention des parents peut donner à ceux-ci les moyens de protéger leurs enfants. La formation professionnelle des jeunes revêt une importance toute particulière au vu des taux de chômage élevés dans cette tranche d'âge, alors que les effets de la crise financière se ressentent encore. Au **Cameroun**, le ministère de la promotion de la femme et de la famille cible les filles dans le cadre d'un programme éducatif dans la province du Nord (UNICEF, 2003).


 Les documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) et d'autres dispositifs en faveur du développement dans des pays ACP, notamment dans plusieurs pays d'Afrique et à Haïti, peuvent servir de base **pour élaborer, à l'échelle nationale, des stratégies efficaces de lutte contre la 9**





## 4.5 Améliorer la coopération multilatérale entre les pays

 Il y a lieu de renforcer **la coopération entre les pays d'origine, de transit et de destination**, suivant en cela l'exemple pionnier du **Mali** et de la **Côte d'Ivoire** qui ont signé en 2000 un accord de coopération pour lutter contre la traite transfrontalier d'enfants (UNICEF, 2005).

 Il convient d'impliquer dans **les engagements multilatéraux** des ONG, d'autres organisations de la société civile, des organisations internationales et le secteur privé. À titre d'exemple, au **Zimbabwe** le gouvernement, OASIS Zimbabwe et l'OIM travaillent main dans la main pour apporter protection, conseil et assistance (centres d'accueil) aux victimes de la traite et à leur famille (OIM, 2009).

 **Les organisations régionales peuvent contribuer grandement** à améliorer la cohérence de l'action publique et aider les gouvernements à légiférer. À titre d'exemple, citons la **CEDEAO** ainsi que l'**Union africaine** qui a lancé la campagne [AU.COMMIT](#) pour mettre en œuvre le plan d'action de Ouagadougou.


 À l'échelle nationale, l'Agence nationale pour l'interdiction de la traite des personnes, au **Nigeria**, qui réunit des responsables de la police, des services d'immigration de la magistrature, est un bon exemple **d'agences interministérielles**.

 Il y a lieu de **former les personnes en charge de la traite des personnes pour leur donner les compétences** requises et enrichir leurs connaissances à propos du cadre juridique et des programmes en la matière. Des organisations internationales, telles que l'**UNICEF**, l'**UNODC**, le **CDH (Nations unies)**, l'**OIT** et l'**OIM**, proposent des formations dans de nombreux pays ACP.

### Rôle du secteur privé dans la lutte contre la traite des personnes Bonnes pratiques:


- Des entreprises contre la traite des êtres humains: [End Human Trafficking Now!](#)
- L'agence de recrutement Tropical Enterprises s'est engagée contre le trafic d'êtres humains (OIM, 2009)
- [L'International Cocoa Initiative](#)

**Bonne pratique:**  
**l'initiative mondiale des Nations unies contre la traite des êtres humains** ([UN.GIFT](#))

 **Les médias jouent un grand rôle** dans la diffusion de l'information via des campagnes de sensibilisation. À titre d'exemple, citons la campagne de sensibilisation EXIT (*End Exploitation and Trafficking*) lancée par MTV, avec l'aide financière de l'USAID et le soutien de l'OIM (Dili, Timor-Leste), en Éthiopie et au Timor-Leste pour sensibiliser la population au travers de concerts et de spots à la télévision et à la radio (OIM, 2008 et 2011).

#### 4.6 Suivi et évaluation

**Instrument utile:** le manuel de suivi et d'évaluation des plans nationaux de lutte contre le trafic d'êtres humains du CIDPM

 Il y a lieu de procéder **au suivi et à l'évaluation des mesures de lutte contre la traite des personnes** pour juger de leur efficacité et identifier d'éventuels effets indésirables, par exemple la stigmatisation des victimes après leur rapatriement ou des migrants en général (Laczko et Danailova-Trainor, 2009).

### 5. Références et manuels utiles

---

#### Manuels

##### L'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE)

2010 *ASEAN Handbook on International Legal Cooperation in Trafficking in Persons Cases*. ASEAN, Jakarta. [http://www.artipproject.org/ic-handbook/ASEAN%20Handbook%20on%20International%20Legal%20Cooperation%20in%20TIP%20Cases\\_Aug2010.pdf](http://www.artipproject.org/ic-handbook/ASEAN%20Handbook%20on%20International%20Legal%20Cooperation%20in%20TIP%20Cases_Aug2010.pdf).

##### Centre international pour le développement de politiques migratoires (CIDPM)

2010 *Monitoring and Evaluation Handbook for National Action Plans against Trafficking in Human Beings*. ICMPD, Vienna. [www.icmpd.org](http://www.icmpd.org).

##### Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)

2006 *Toolkit for implementing and monitoring the East Asia and Pacific Regional Commitment and Action Plan against Commercial Sexual Exploitation of Children*. UNESCAP, Bangkok. [http://www.unescap.org/esid/gad/Publication/2388\\_toolkit\\_csec.pdf](http://www.unescap.org/esid/gad/Publication/2388_toolkit_csec.pdf).

## **Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)**

- 2006 *UNICEF Guidelines on the Protection of Child Victims of Trafficking*. UNICEF, New York. [http://www.unicef.org/ceecis/0610-Unicef\\_Victims\\_Guidelines\\_en.pdf](http://www.unicef.org/ceecis/0610-Unicef_Victims_Guidelines_en.pdf).
- 2009 *Handbook on the Optional Protocol on the Sale of Children, Child Prostitution and Child Pornography*. UNICEF Innocenti Research Centre, Florence. [www.unicef-irc.org](http://www.unicef-irc.org).

## **Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)**

- 2002 *Principes et directives concernant les droits de l'homme et la traite des êtres humains : recommandations*, Rapport présenté au Conseil économique et social par le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme Session de fond 2002, New York, 1-26 juillet 2002, point 14(g) de l'ordre du jour provisoire, Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme : droits de l'homme, E/2002/68/add.1, [http://www.unhchr.ch/huridocda/huridoca.nsf/e06a5300f90fa0238025668700518ca4/caf3deb2b05d4f35c1256bf30051a003/\\$FILE/N0240168.pdf](http://www.unhchr.ch/huridocda/huridoca.nsf/e06a5300f90fa0238025668700518ca4/caf3deb2b05d4f35c1256bf30051a003/$FILE/N0240168.pdf).

## **Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)**

- 2009 *La protection des réfugiés et les mouvements migratoires mixtes : un plan d'action en dix points*, HCR, Genève. <http://www.unhcr.fr/cgi-bin/texis/vtx/search?page=search&docid=4b151b7816&query=refugies>

## **L'initiative mondiale des Nations Unies contre la traite des êtres humains (UN.GIFT) et OIM**

- 2009 *Guiding Principles on Memoranda of Understanding Between Key Stakeholders and Law Enforcement Agencies on Counter-trafficking Cooperation*. UN.GIFT and IOM, Vienna. [http://www.ungift.org/doc/knowledgehub/resource-centre/GIFT\\_IOM\\_Guiding\\_Principles\\_for\\_Stakeholders\\_and\\_Law\\_Enforcement\\_EGI\\_2009.pdf](http://www.ungift.org/doc/knowledgehub/resource-centre/GIFT_IOM_Guiding_Principles_for_Stakeholders_and_Law_Enforcement_EGI_2009.pdf).

## Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC)

- 2006 *Assistance for the Implementation of the ECOWAS Plan of Action against Trafficking in Persons*. UNODC, Vienna. [http://www.unodc.org/documents/human-trafficking/ecowas\\_training\\_manual\\_2006.pdf](http://www.unodc.org/documents/human-trafficking/ecowas_training_manual_2006.pdf).
- 2008 *Toolkit to Combat Trafficking in Persons*. Global Programme against Trafficking in Human Beings. UNODC, Vienna. [www.unodc.org](http://www.unodc.org).
- 2009a *Anti-Human Trafficking Manual for Criminal Justice Practitioners.*, UNODC, Vienna. <http://www.unodc.org/unodc/en/human-trafficking/anti-human-trafficking-manual.html>.
- 2009b *Combating Trafficking in Persons. A Handbook for Parliamentarians*. No. 16, UNODC, Vienna. [www.unodc.org](http://www.unodc.org).
- 2010 *Needs Assessment Toolkit on the Criminal Justice Response to Human Trafficking*. UNODC/UN.GIFT, New York. [http://www.unodc.org/documents/human-trafficking/Needs\\_Assessment\\_Toolkit\\_ebook\\_09-87518\\_June\\_2010.pdf](http://www.unodc.org/documents/human-trafficking/Needs_Assessment_Toolkit_ebook_09-87518_June_2010.pdf).

## Organisation internationale pour les migrations (OIM)

- 2004a *Psychosocial Support to Groups of Victims of Human Trafficking in Transit Situations*, IOM, Geneva. [http://publications.iom.int/bookstore/index.php?main\\_page=index&language=en](http://publications.iom.int/bookstore/index.php?main_page=index&language=en).
- 2004b *The Mental Health Aspects of Trafficking in Human Beings. A Set of Minimum Standards*. IOM, Budapest, [http://publications.iom.int/bookstore/index.php?main\\_page=index&language=en](http://publications.iom.int/bookstore/index.php?main_page=index&language=en).
- 2007 *The IOM Handbook on Direct Assistance to Victims of Trafficking*. IOM, Geneva. [http://publications.iom.int/bookstore/index.php?main\\_page=index&language=en](http://publications.iom.int/bookstore/index.php?main_page=index&language=en).

- 2008a *Caribbean Counter-Trafficking Model Legislation and Explanatory Guidelines. A booklet.* IOM, Geneva and Washington, D.C. [http://publications.iom.int/bookstore/index.php?main\\_page=index&language=en](http://publications.iom.int/bookstore/index.php?main_page=index&language=en).
- 2008b *IOM Data Protection Principles and Guidelines.* August 2008.
- 2009 *Handbook on performance indicators for counter-trafficking projects,* IOM, Washington D.C. [http://www.iom.int/jahia/webdav/shared/shared/mainsite/published\\_docs/brochures\\_and\\_info\\_sheets/pi\\_handbook\\_180808.pdf](http://www.iom.int/jahia/webdav/shared/shared/mainsite/published_docs/brochures_and_info_sheets/pi_handbook_180808.pdf).
- 2010 *Formation de Base: La Traite des personnes. Forces de l'Ordre.* IOM, N'Djamena, Chad.

### **OIM et Austrian Federal Ministry of the Interior (FM.I)**

- 2006 *Resource Book for Law Enforcement Officers on Good Practices in Combating Child Trafficking.* IOM and FM.I, Vienna. [http://publications.iom.int/bookstore/index.php?main\\_page=index&language=en](http://publications.iom.int/bookstore/index.php?main_page=index&language=en).
- 2009 *Guidelines for data collection: Development of data on trafficking in human beings, including comparable indicators.* IOM, Vienna.

### **Organisation Internationale du Travail (OIT)**

- 2009 *Manuel de formation sur la lutte contre la traite des enfants à des fins d'exploitation de leur travail, sexuelle ou autres formes,* OIT, [http://www.ilo.org/ipec/areas/Traffickingofchildren/lang--fr/WCMS\\_111538/index.htm](http://www.ilo.org/ipec/areas/Traffickingofchildren/lang--fr/WCMS_111538/index.htm).

### **OIM, l'initiative mondiale des Nations Unies contre la traite des êtres humains (UN.GIFT), et London School of Hygiene and Tropical Medicine (LSHTM)**

- 2009 *Caring for Trafficked Persons. Guidance for Health Providers.* IOM, Geneva.

### **Save the Children UK, UN-Inter Agency Project (UN-IAP) et OIM**

- n.d. *Training Manual for Combating Trafficking in Women and Children.* Save the Children, UN-IAP and IOM. [http://parolecitoyenne.org/extraits/media/trafficking\\_manual.pdf](http://parolecitoyenne.org/extraits/media/trafficking_manual.pdf).

## Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) et UN.GIFT

- 2009a *First Aid Kit For Use by Law Enforcement First Responders in Addressing Human Trafficking*. UNODC and UN.GIFT, Vienna. [http://www.unodc.org/documents/human-trafficking/TIP\\_1st\\_AidKit\\_English\\_V0981429.pdf](http://www.unodc.org/documents/human-trafficking/TIP_1st_AidKit_English_V0981429.pdf).
- 2009b *Model Law against Trafficking in Persons*. UNODC and UN.GIFT, Vienna. [http://www.unodc.org/documents/human-trafficking/UNODC\\_Model\\_Law\\_on\\_Trafficking\\_in\\_Persons.pdf](http://www.unodc.org/documents/human-trafficking/UNODC_Model_Law_on_Trafficking_in_Persons.pdf).
- 2010 *Human Trafficking and Business: An eLearning course on how to prevent and combat human trafficking*. UN.GIFT, Vienna. [http://www.ungift.org/knowledgehub/en/publications.html?vf=/doc/knowledgehub/resource-centre/GIFT\\_EHTN\\_elearning\\_tool\\_training\\_handbook.pdf](http://www.ungift.org/knowledgehub/en/publications.html?vf=/doc/knowledgehub/resource-centre/GIFT_EHTN_elearning_tool_training_handbook.pdf).

## Références

### Belser, P.

- 2005 'Forced Labour and Human Trafficking: Estimating the Profits', ILO, Geneva. <http://digitalcommons.ilr.cornell.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1016&context=forcedlabor>.

### Commission de la CEDEAO

- 2009 *Regional Policy on Protection and Assistance to Victims of Trafficking in Persons in West Africa*. ECOWAS Commission, Accra, April 2009.

### Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)

- 2009 *Pacific Perspectives on the Commercial Sexual Exploitation and Sexual Abuse of Children and Youth*. UN ESCAP, Bangkok. [www.unescap.org](http://www.unescap.org).

### Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)

- 2009 'No more! The right of women to live a life free of violence in Latin America and the Caribbean', LC/L.2808/Rev.1, ECLAC, March 2009. <http://www.eclac.org/publicaciones/xml/4/32194/Nomore.pdf>.

## **Comité des Droits de l'Homme**

- 1989 *CCPR General Comment No. 17: Rights of the Child (Art. 24)*, 4 July 1989.

## **Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC)**

- 2009 'Human Trafficking Communiqué', 18 June 2009, <http://www.sadc.int/index/browse/page/531>.

## **Conseil des droits de l'homme des Nations Unies**

- 2010 *Rapport de la Rapporteuse spéciale sur la traite des personnes, en particulier les femmes et les enfants, Joy Ngozi Ezeilo*, Conseil des droits de l'homme, Quatorzième session, point 3, Assemblée générale, A/HRC/14/32.

## **Département d'État, États-Unis d'Amérique**

- 2010 'Trafficking in Persons Report', 10<sup>th</sup> edition, June 2010. <http://www.state.gov/g/tip/rls/tiprpt/2010/index.htm>.

## **Gauer Bermudez, L.**

- 2008 "'No experience necessary": The Internal Trafficking of Persons in South Africa', IOM, Pretoria. [www.iom.org.za](http://www.iom.org.za).

## **Gould, C.**

- 2010 'The problem of trafficking', in: Palmary et al. (eds), *Gender and Migration. Feminist Interventions*. Zed Books, London and New York.

## **Gouvernement du Kenya**

- 2010 *Act No. 8 of 2010 – Counter-Trafficking in Persons Act*, [http://www.kenyalaw.org/kenyalaw/klr\\_app/frames.php](http://www.kenyalaw.org/kenyalaw/klr_app/frames.php).

## **Jobe, A.**

- 2010 *The Causes and Consequences of Re-Trafficking: Evidence from the IOM Human Trafficking Database*, IOM, Geneva. [http://publications.iom.int/bookstore/free/causes\\_of\\_retrafficking.pdf](http://publications.iom.int/bookstore/free/causes_of_retrafficking.pdf).

## Laczko, F. and G. Danailova-Trainor

- 2009 'Trafficking in Persons and Human Development: Towards A More Integrated Policy Response', UNDP Human Development Reports Research Paper 2009/51, October 2009. [http://hdr.undp.org/en/reports/global/hdr2009/papers/HDRP\\_2009\\_51.pdf](http://hdr.undp.org/en/reports/global/hdr2009/papers/HDRP_2009_51.pdf).

## Nations Unies

- 2011 Collection des Traités. [http://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg\\_no=XVIII-12-a&chapter=18&lang=en](http://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=XVIII-12-a&chapter=18&lang=en) (accédé le 25 janvier 2011).

## Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC)

- 2006a *Measures to Combat Trafficking in Human Beings in Benin, Nigeria and Togo*. UNODC, Vienna.
- 2006b *Trafficking in Persons: Global Patterns*. UNODC, Vienna. [http://www.unodc.org/pdf/traffickinginpersons\\_report\\_2006ver2.pdf](http://www.unodc.org/pdf/traffickinginpersons_report_2006ver2.pdf).
- 2009 *Global Report on Trafficking in Persons*. UNODC, Vienna. [http://www.unodc.org/documents/Global\\_Report\\_on\\_TIP.pdf](http://www.unodc.org/documents/Global_Report_on_TIP.pdf).

## Organisation Internationale du Travail (OIT)

- 2005 *A global alliance against forced labour*. Global Report under the Follow-up to the ILO Declaration on Fundamental Principles and Rights at Work, International Labour Conference, 93<sup>rd</sup> Session 2005, [www.ilo.org/declaration](http://www.ilo.org/declaration).
- 2009 *Le coût de la coercition*. Rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, Conférence Internationale du Travail, 98<sup>e</sup> session, 2009. [http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms\\_106231.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms_106231.pdf).



## Organisation internationale pour les migrations

- 2003 'Seduction, Sale and Slavery: Trafficking in Women & Children for Sexual Exploitation in Southern Africa', IOM, Pretoria, [www.iom.org.za](http://www.iom.org.za).
- 2005a *Data and Research on Human Trafficking: A Global Survey*. IOM, Geneva. [http://publications.iom.int/bookstore/index.php?main\\_page=index&language=en](http://publications.iom.int/bookstore/index.php?main_page=index&language=en).
- 2005b *Exploratory Assessment of Trafficking in Persons in the Caribbean Region*. IOM, Geneva and Washington, D.C. [http://publications.iom.int/bookstore/index.php?main\\_page=index&language=en](http://publications.iom.int/bookstore/index.php?main_page=index&language=en).
- 2009 'Human Trafficking: New Directions for Research', IOM, Geneva. [http://www.iom.int/jahia/webdav/shared/shared/mainsite/microsites/IDM/workshops/ensuring\\_protection\\_070909/human\\_trafficking\\_new\\_directions\\_for\\_research.pdf](http://www.iom.int/jahia/webdav/shared/shared/mainsite/microsites/IDM/workshops/ensuring_protection_070909/human_trafficking_new_directions_for_research.pdf).
- 2010a 'Frequently Asked Questions Sheet – Southern African Counter Trafficking Assistance Programme', IOM, Pretoria. [http://iom.org.za/site/index.php?option=com\\_docman&task=doc\\_details&gid=168](http://iom.org.za/site/index.php?option=com_docman&task=doc_details&gid=168).
- 2010b *Wolves in sheep's skin: A Rapid Assessment of Human Trafficking in Musina, Limpopo Province of South Africa*, IOM, Geneva. [www.iom.org.za](http://www.iom.org.za).

## Surtees, R. et S. Craggs

- 2010 *Beneath the surface. Methodological issues in research and data collection with trafficked persons*, IOM, Geneva and NEXUS, Washington D.C.

## Union africaine

- 2006 *Plan d'Action de Ouagadougou contre la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants*, tel qu'adopté par la Conférence ministérielle sur la migration et le développement, Tripoli, 22-23 novembre 2006, <http://www.africa-union.org/root/au/Conferences/>

[Past/2006/November/SA/EU/Final\\_OUAGADOUGOU\\_Rev.doc.](#)

**UNICEF Innocenti Research Centre**

2005 'Trafficking in Human Beings, Especially Women and Children, in Africa', deuxième édition, UNICEF Innocenti Research Centre, Florence. <http://www.unicef-irc.org/publications/pdf/trafficking-gb2ed-2005.pdf>.





**Observatoire ACP sur les migrations**  
 20, rue Belliardstraat (7ème étage)  
 1040 Bruxelles - Belgique  
 Tél.: +32 (0)2 894 92 30 - Fax: +32 (0)2 894 92 49  
 ROBrusselsACP@iom.int - www.acpmigration-obs.org



Une initiative du Secrétariat ACP, financée par l'Union européenne,

mise en œuvre par l'OIM et avec le soutien financier de la Suisse, de l'OIM, du Fonds de l'OIM pour le développement et du UNFPA



Fonds de l'OIM pour le développement  
 Développement durable en matière de migrations